

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 mars 2021

Délibération 2021-15

OBJET : Solidarité départementale 2019 - Capacité résiduelle de l'UVE - Tarification exceptionnelle d'OM en provenance de Cannes

Le 24 mars 2021 à 17h30, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;
Christophe FONCK, Xavier WIJK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres en Visio conférence : Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Khéra BADAOU, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDA, Christophe ULIVIERI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Procurations : Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO ;

Membres excusés : Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 38
Désignés : 27
(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)
Présents : 12
Visio : : 12
Votants : 19
Procuration.....1
Date de la convocation :
18 mars 2021

Conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Marion MUSSO est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

L'année 2019 a été marquée par d'importantes difficultés dans les Alpes Maritimes pour trouver des exutoires de traitement des ordures ménagères dans le département en raison, tout d'abord, de fortes difficultés de fonctionnement du Centre de Valorisation Organique (CVO) du Broc, de restrictions administratives apportées aux exportations de déchets dans les départements limitrophes, puis de la saturation des incinérateurs d'Antibes et de Nice.

Au cours de cette année 2019, de multiples réunions de coordination ont eu lieu sous l'autorité de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes et des services de la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DREAL) afin de coordonner tous les intervenants, opérateurs de déchets et Collectivités compétentes dans ce domaine, afin d'optimiser les installations existantes et de trouver des solutions temporaires permettant d'éviter à la fois l'accumulation de déchets qui ne pouvaient recevoir de traitement et leur transfert à plusieurs centaines de kilomètres de notre département.

Cela a tout d'abord conduit VALOMED - exploitant de notre UVE d'Antibes - à demander, avec l'accord d'UNIVALOM, dès le mois de mai 2019 une autorisation exceptionnelle aux services de la DREAL pour incinérer 5 000 T supplémentaires durant l'année. En effet, étant donné le très bon fonctionnement de notre UVE et la courte durée des arrêts techniques, peu importants cette année-là, il était envisageable de dépasser techniquement les 160 000 Tonnes annuelles autorisées administrativement dans l'arrêté d'exploitation de l'UVE.

Par ailleurs, compte-tenu également que le quai de transfert du SMED, situé à Cannes, était occasionnellement fermé en raison de manque d'exutoires disponibles pour accueillir les camions semi-remorque remplis d'ordures ménagères issues de son territoire, et afin d'empêcher le blocage de la Collecte des déchets du territoire Cannois, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) a réorganisé certains de ses circuits de Collecte afin de permettre l'utilisation, avec l'accord d'UNIVALOM, de son quai de transfert situé sur la déchèterie de Le Cannet.

UNIVALOM a ainsi fait d'importants efforts au titre de la solidarité départementale en 2019 pour venir en aide aux établissements publics en difficulté afin qu'ils puissent assurer la continuité de leur mission de service public de gestion des déchets. Dans ce contexte de crise importante pour la gestion des déchets de l'ouest du département, ce sont par conséquent 5 553,55 tonnes d'ordures ménagères du SMED, en provenance de Cannes, qui ont été transportées directement à l'UVE d'Antibes par notre Syndicat.

Cette forte tension, dans la gestion des ordures ménagères de l'ouest du département, s'est finalement terminée début 2020 en raison principalement de l'importante diminution de la production des déchets liée à la crise sanitaire.

Afin de régulariser le paiement de ces tonnes engendrées par cette situation de crise, génératrice de contentieux entre le SMED et VEOLIA, UNIVALOM propose d'appliquer directement à la CACPL la tarification exceptionnelle suivante, comprenant les coûts de traitement, les coûts de transport ainsi que la TGAP pour le traitement de ces ordures ménagères résiduelles :

Prix HT la tonne (2019), y compris TGAP	94,40 €HT
---	-----------

Il est précisé que cette tarification préférentielle, en raison des circonstances exceptionnelles, a reçu l'accord préalable de toutes les parties à savoir, UNIVALOM, le SMED, la CACPL et VALOMED, l'exploitant de notre UVE.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- APPROUVE l'application de cette tarification de 94,40 €HT pour l'incinération des ordures ménagères à notre UVE uniquement pour l'année 2019 et uniquement pour les 5 553,55 Tonnes précitées en provenance du SMED (pour le territoire de Cannes),
- INSCRIT les crédits correspondants au Budget Primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20210324-2021-15-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021